



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works Government Services Canada- Bid  
Receiving / Réception des soumissions  
189 Prince William Street  
Room 405  
Saint John  
New Brunswick  
E2L 2B9

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

All enquiries are to be submitted in writing to the Contracting Officer, Janine Donovan: Email - janine.donovan@pwgsc.gc.ca or Fax No. (506) 636-4376..

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works Government Services Canada- Bid  
Receiving / Réception des soumissions  
189 Prince William Street  
Room 405  
Saint John  
New Bruns  
E2L 2B9

<b>Title - Sujet</b> Janitorial Services, Gagetown	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0105-16E021/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0105-16E021	<b>Date</b> 2016-02-26
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWB-020-3820	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWB-5-38145 (020)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-03-22</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Donovan, Janine PWB	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwb020
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 636-5347 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 636-4376
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Cette modification de l'invitation numéro 1 est soumise et comprend la modification numéro 1 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de demande de proposition entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

**Toutes autres conditions ne changent pas.**

## **Modification numéro 1**

### **1. DOCUMENT DE DEMANDE DE PROPOSITION**

#### **Partie 7 - Clauses du Contrat Subséquent**

**ENLEVER** 14. Garantie financière contractuelle – Services de nettoyage et d'entretien ménager et **REPLACER PAR** :

#### **14.0 Garantie financière contractuelle – Services de nettoyage et d'entretien ménager**

1. L'entrepreneur doit fournir l'une des garanties financières contractuelles suivantes dans les 15 jours civils après la date d'attribution du contrat :

a. un cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) représentant 20 p. 100 du prix contractuel; ou

b. un cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) de même qu'un cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506), chacun représentant 10 p. 100 du prix contractuel; ou

c. un cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506), représentant 20 p. 100 du prix du contrat; ou

d. un dépôt de garantie tel qu'il est défini à la clause E0008C représentant 20 p. 100 du prix contractuel.

Tout cautionnement doit être accepté à titre de garantie par une des compagnies de cautionnement énumérées à l'appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor.

2. Les dépôts de garantie sous forme d'obligations garanties par le gouvernement qui comprennent des coupons seront acceptés seulement si tous les coupons non échus, lorsque le dépôt est fourni, sont attachés aux obligations. L'entrepreneur doit fournir des instructions écrites concernant le traitement des coupons qui viendront à échéance pendant que les obligations sont retenues à titre de garantie, lorsque ces coupons excèdent les exigences du dépôt de sécurité.

3. Si le Canada ne reçoit pas la garantie financière exigée dans le délai prescrit, le Canada peut résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat.

**14.1** Clause du guide des CCUA E0008C (2011-05-16), Définition de dépôt de garantie

#### 14.2 Cautonnement d'exécution

Afin de garantir la disponibilité des fonds pour compléter les travaux conformément aux conditions du contrat, l'entrepreneur doit, dans les 15 jours civils après la date d'attribution du contrat, fournir à l'autorité contractante un cautionnement d'exécution dûment signé (formulaire PWGSC-TPSGC 505). Le cautionnement d'exécution doit représenter 20 p. 100 du prix contractuel et doit être accepté à titre de garantie par une des compagnies de cautionnement énumérées à l'appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor.

Si le Canada ne reçoit pas le cautionnement d'exécution dans le délai requis, le Canada peut résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat.

#### 14.3 Cautonnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux

1. Afin de garantir la disponibilité des fonds pour la main-d'oeuvre, les services et les matériaux, l'entrepreneur doit, dans les 15 jours civils après la date d'attribution du contrat, fournir à l'autorité contractante un cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux dûment signé (formulaire PWGSC-TPSGC 506.) Le cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux doit représenter 20 p. 100 du prix contractuel et doit être accepté à titre de garantie par une des compagnies de cautionnement énumérées à l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor.

2. L'entrepreneur doit afficher une copie du cautionnement dans un endroit bien en évidence à chaque endroit où les travaux sont exécutés.

3. Si le Canada ne reçoit pas le cautionnement exigé dans le délai requis, le Canada peut résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat.

### Partie 3 – Instructions pour la Préparation des Soumission

**SUPPRIMER,** « Déposer un (1) exemplaire original relié et six (6) copies reliées de la proposition

#### 2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 : Partie 3, section I, Soumission technique – Il est indiqué que l'on acceptera au maximum 40 pages, incluant le texte et les graphiques. Cette limite de 40 pages s'applique-t-elle seulement à la réponse qui vise à démontrer la compréhension des exigences et de la façon dont elles seront respectées ou à la proposition dans son ensemble?

R1 : La limite de 40 pages vise uniquement la partie technique de la proposition. Les éléments suivants ne font pas partie du maximum de pages (40) susmentionné :

- La lettre de présentation
- La page couverture du formulaire de demande de propositions et la page couverture signée
- La soumission financière
- Les attestations exigées à la partie 5

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0105-16E021/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pwb020

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0105-16E021

File No. - N° du dossier  
PWB-5-38145

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

- La liste de l'équipement

Q2 : On demande une vérification d'organisation désignée (VOD) et/ou des autorisations de sécurité pour le personnel qui doit pouvoir accéder aux bâtiments sécurisés, ce qui ne pose pas de problème; toutefois, je me demande si cela concerne seulement certains bâtiments ou l'ensemble de la base. Si cela ne concerne que certains bâtiments serait-il possible, pour nous permettre de calculer le nombre de personnes qui devront entreprendre le processus de filtrage de la sécurité, d'obtenir la liste de ces bâtiments?

R2 : Il faut posséder une VOD et/ou des autorisations de sécurité pour accéder à tous les bâtiments qui figurent à l'annexe A.